

Dir.01/ 522

ANNULATION DE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Titre du contrat: « *Appel d'offres pour la construction et la réhabilitation d'infrastructures au profit des communautés locales au République du Congo* »

N Ref. : 1/T/2026

Madame, Monsieur,

Nous regrettons de vous informer que la procédure d'appel d'offres intitulée "1/T/2026 - Appel d'offres pour la construction et la réhabilitation d'infrastructures au profit des communautés locales en République du Congo" a été annulée en ce qui concerne le **Lot 2 : « Travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures du complexe de santé (CSI) du village de Malolo II »** en raison de l'absence d'offres jugées recevables du point de vue administratif.

L'autorité contractante a décidé d'attribuer le marché par voie de procédure négociée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Directeur du CIHEAM Bari: Biagio Di Terlizzi

Signature :



Date : 20 avril 2026